

Cadres institutionnels et légaux à l'approche des Jeux olympiques 2016 et de la FIFA 2014 au Brésil et actions des mouvements urbains.



Pierre-Mathieu Le Bel et Mathieu Labrie*

Le Brésil est entré dans le XXI^e siècle comme une des économies le plus dynamiques. Après une période de dictature militaire et une lutte féroce contre l'inflation, il semble que ses pratiques démocratiques se raffermissent sans cesse. Les trois mandats du parti des travailleurs (PT) ont jeté les bases d'un accès à la citoyenneté autrefois étranger à une large frange de sa population, et ont servi de symbole et d'impulsion concrète à de nombreux mouvements de gauche en Amérique latine. Si le gouvernement Lula (2002-2010) a agi sur de nombreux fronts, l'obtention de la Coupe du Monde FIFA 2014 pour le Brésil ainsi que des Jeux olympiques de 2016 pour Rio de Janeiro sont sensés montrer aux yeux des Brésiliens

La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales représentait un des principaux thèmes de la présidence de Luiz Inácio Lula da Silva

comme du reste du monde que le pays n'est plus émergent, mais a bel et bien accédé au clan des pays émergés.

En outre, la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales représentait un des principaux thèmes de la présidence de Luiz Inácio Lula da Silva. En effet, durant ses huit années à la tête de l'État brésilien, ce gouvernement a su répondre aux impératifs de la mondialisation tout en mettant de l'avant une série de politiques pragmatiques dont le but était la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales¹. Mentionnons

¹ MEDEIROS, MA. 2005. «La gouvernance de gauche face aux processus de mondialisation : le cas du Brésil»,

* Pierre-Mathieu Le Bel est stagiaire postdoctoral et chargé de cours au Département de géographie de l'Université du Québec à Montréal.

Mathieu Labrie est candidat au Doctorat au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal. Il tient à souligner l'appui du Conseil de recherches en sciences humaines et de l'Association des universités et des collèges du Canada dans ce projet de recherche.

Les auteurs sont membres du Centre d'études et de recherches sur le Brésil - CERB

les programmes « *Fome zero*² » (faim zéro) et « *Bolsa família*³ » (allocations familiales ainsi que l'augmentation progressive du salaire minimum, y compris durant la présidence de Dilma Rousseff.

Ces initiatives ont eu un impact positif sur la plupart des indicateurs de pauvreté et d'inégalité socioéconomiques. De fait, le taux de pauvreté est passé de 37.5% en 2001 à 24.9% en 2009. Pour sa part, le coefficient Gini, qui mesure la distribution de la richesse dans un pays, est passé de 0.64 en 2001 à 0.54 en 2009 (derniers chiffres disponibles⁴). Dans ces deux cas, on observe donc une amélioration appréciable du contexte socioéconomique qui prévalait jusqu'à l'arrivée de Lula à la présidence.

Cependant, il est clair que les inégalités demeurent profondes entre les plus favorisés et les plus pauvres du Brésil. La question de l'accès au logement demeure, surtout en milieu urbain, un problème majeur. On va jusqu'à évoquer un déficit de 6 millions de logements⁵. Cette problématique est souvent conçue comme entretenant un rapport étroit avec une pratique historiquement difficile de la citoyenneté liée à la planification et la gestion urbaine⁶.

Il est clair que les inégalités demeurent profondes entre les plus favorisés et les plus pauvres du Brésil

Aujourd'hui, la mise en place du cadre légal en matière d'aménagement urbain à Rio de Janeiro, ainsi que dans les 11 autres villes hôtes de la Coupe du Monde de soccer, doit être comprise en tenant compte de l'évolution des pratiques citoyennes ainsi que de la tenue des deux méga-événements sportifs à venir. Cet article vise à faire ressortir les éléments majeurs à ce sujet. Bien que quelques années nous séparent encore de la Coupe du Monde FIFA 2014 et des J.-O. 2016, les importantes modifications juridiques, tout comme le déploiement des acteurs sur le terrain, nous semblent justifier un compte rendu des faits saillants. Notre objectif est donc d'identifier les éléments politico-juridiques les plus significatifs entourant les préparatifs des deux méga-événements au Brésil. Nous porterons une attention particulière à la ville de Rio de Janeiro, aux actions gouvernementales en matière d'aménagement urbain ainsi qu'à la réponse des mouvements urbains brésiliens⁷.

Des actions gouvernementales

cairn.info. [En ligne] www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2005-3-page-347.htm.

² Programme de sécurité alimentaire du gouvernement fédéral : <http://www.fomezero.gov.br/o-que-e>

³ Initiative du ministère du Développement social brésilien qui vise l'élimination de la pauvreté extrême, c'est-à-dire les familles avec une rente mensuel par membre de moins de R\$ 70 : <http://www.mds.gov.br/bolsafamilia/>

⁴ <http://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.GINI> ; <http://www.worldbank.org/en/country/brazil>

⁵ (Fundação João Pinheiro, 2007. Déficit habitacional no Brasil, Conention PNUD/Ministère des villes, Belo Horizonte).

⁶ (Pereira, E. et M. Perrin, 2011. "Le droit à la ville. Cheminement géographique et épistémologique".

L'information géographique, Vol.75 Paris, Armand Collin; Santos Junior, O. 2007. "Cidade, cidadania e planejamento urbano" S.Feldman et A. Fernandes (org.) O urbano e o regional no Brasil contemporâneo. EDUFBA, Salvador: 293-314; Saule Jr., 2005. "O direito à cidade como paradigma da governança urbana democrática". Pólis, 1: 38-43)

⁷ Les deux auteurs ont effectué plusieurs séjours de recherche à Rio de Janeiro en 2010 et 2011. Ils ont cumulé 16 entretiens semi-dirigés avec des acteurs impliqués dans les préparatifs des deux méga-événements sportifs. Les données utilisées pour ce texte proviennent de ces entretiens ainsi que d'une recherche documentaire approfondie.

Il importe de concevoir la tenue des olympiques de Rio de Janeiro dans un cadre historique plus large. En effet, les années 1990 ont vu la mise en place d'alliance et d'action visant à atténuer les impacts du déménagement de la capitale vers Brasília 30 ans plus tôt. « L'attraction pour les méga-événements sportifs semble avoir créé le contexte idéal pour la coalition de ces intérêts qui permettra à la Ville de réaliser un projet hégémonique capable de produire des interventions concrètes dans l'espace physique »⁸. La tenue des Jeux panaméricains de 2007 et d'autres événements de moindre grande envergure a servi de démonstration aux yeux du monde, de la capacité de la ville et du Brésil à organiser les deux plus grands événements sportifs de la planète.

La candidature de Rio de Janeiro s'est bâtie sur l'alliance entre le président Lula, le gouverneur de l'État de Rio Sérgio Cabral, le maire Eduardo Paes et le président du Comité olympique brésilien (COB), Carlos Arthur Nuzman. Ils ont su également attirer le soutien tant des grands groupes financiers que des secteurs populaires et artistique. On mentionnera à cet effet la participation du réalisateur Fernando Meirelles (*The Constant Gardener; Blindness*) qui a présenté le film de candidature de la ville de Rio auprès du Comité international olympique (CIO) et la nomination du légendaire Pelé comme ambassadeur de la Coupe 2014. Ce dernier a déclaré : « Ces deux événements vont consolider les évolutions déjà en cours. [...] Cela donnera confiance aux investisseurs qui souhaiteraient venir chez nous »⁹. Cette stratégie a porté fruit : en octobre 2007 le Brésil obtenait la Coupe du monde 2014 et le 9 octobre 2009 Rio de Janeiro, les XXe olympiades d'été.

Ces investissements, en partie dictés par la FIFA et le CIO, ont suscité des débats quant aux retombées annoncées et aux impacts pressentis par les communautés.

La Coupe du monde de 2014 aura lieu dans douze villes brésiliennes réparties sur l'ensemble de son territoire¹⁰. Afin de rénover ou de construire l'ensemble des stades et des infrastructures de transport nécessaires à l'événement, plus de 20 milliards de dollars en fonds publics seront investis¹¹. Ce montant représente une augmentation de 170 % par rapport aux coûts estimés en 2009 par le Comité brésilien de football (CFB). À Rio de Janeiro, l'ampleur des travaux impressionne: trois autoroutes, un village olympique, la rénovation du stade Maracana, la revitalisation de la zone portuaire et l'extension d'une ligne de métro. Ces investissements, en partie dictés par la FIFA et le CIO, ont suscité des débats quant aux retombées annoncées et aux impacts pressentis par les communautés. Les pressions ont été suffisamment grandes pour que, le 21 juin 2011, le *Ministerio Publico Federal* (MPF) lance des audiences publiques à Rio de Janeiro. IL est représenté par six procureurs fédéraux qui écoutent tout à tour, des citoyens des membres d'organismes communautaires et des mouvements sociaux qui réagissent aux déplacements forcés en lien avec les méga-événements sportifs.

Le 1^{er} août 2011 l'État de Rio de Janeiro a créé le Conseil pour la défense des droits de l'homme. Celui-ci est composé de 18 associations de la société civile et de représentants officiels de l'État de la protection sociale et des droits de l'homme, de la Chambre civile, la sécurité publique, de l'administration pénitentiaire, de la défense civile et de la santé, de l'éducation et l'environnement, de procureurs, de le Ordre des Avocats du Brésil, de la Cour de justice ainsi que de la Commission des droits de l'homme et la citoyenneté de l'Assemblée législative.

⁸ Gusmao de Oliveira, N. 2011. «La ville de Rio de Janeiro et la conquête du rêve olympique : qui gagne à ce jeu?», Centre d'études et de recherches sur le Brésil, UQAM, [En ligne] http://www.unites.uqam.ca/bresil/telechargement/Capsule_Nelma_Gusmao_de_Oliveira.pdf.

⁹ *Veja*, 7 octobre 2009: 14, traduction des auteurs.

¹⁰ Belo-Horizonte, Brasília, Cuiaba, Curitiba, Fortaleza, Manaus, Porto Alegre, Salvador, Natal, Rio de Janeiro, Recife et Sao Paulo

¹¹ Oliveira Falcon de, M. L. 2012. « Plano Mais Brasil – PPA 2012-2015 », Fondation Getulio Vargas, [En ligne] http://www.cesp.fgv.br/sites/cesp.fgv.br/files/file/3%20painel_Maria%20Lucia%20texto.pdf.

Malgré la mise en place de ces instances, on voyait tout de même Romario de Souza Faria un député fédéral du PSB-RJ (*Partido Socialista Brasileiro*) faire un discours au parlement de Brasília, le 22 août 2011 sur les impacts de la coupe du monde sur les citoyens brésiliens, soulignant du coup que la gestion de l'événement était loin de faire l'unanimité même parmi les élus. Le 13 octobre 2011, le Secrétariat brésilien pour le respect des droits humains mettait sur pied un Groupe de travail qui aura comme objectif de recueillir et de fournir les informations nécessaires au MPF afin de prévenir les déplacements forcés dans le cadre de la Coupe du Monde et des JO.

Plusieurs ont vu dans le dépôt, en septembre 2011, de la *Lei geral da Copa* (Loi générale de la coupe du monde) la confirmation de leurs craintes d'une planification abandonnée aux impératifs commerciaux¹². La loi crée un précédent en retirant à l'Institution National de la propriété intellectuelle (INPI) le pouvoir de décision en regard de l'enregistrement de marques déposées relatives aux symboles officiels de la Coupe du Monde. L'article 11 interdit également la vente de biens et de nourritures dans un rayon de deux kilomètres autour des sites événementiels, réservant celle-ci aux vendeurs officiels. Cette mesure prive donc des milliers de vendeurs ambulants de leur revenu dans un contexte touristique qui leur aurait été grandement favorable. L'article 37 prévoit, quant à lui, la formation de tribunaux «spéciaux» pour le traitement des jugements et des requêtes en lien avec les événements. Afin d'entrer officiellement en vigueur elle a reçu la sanction de la présidente Dilma Rousseff en mai 2012. Seuls les députés du PSOL (*Partido socialismo e liberdade*) ont voté contre son adoption.

Le gouvernement brésilien est également lié par le même type de contrat avec le CIO. L'Acte olympique (loi 12.035), adopté par le

gouvernement fédéral brésilien en 2009 octroie des pouvoirs unilatéraux et «extraordinaires» au gouvernement brésilien avant et pendant les compétitions. Celui-ci peut, entre autres, intervenir dans le cadre de n'importe quel contrat public, si cela est fait dans le but d'optimiser les performances des JO. Cette clause est d'ailleurs utilisée pour privatiser des biens immobiliers publics en les transférant au Comité olympique brésilien (COB). Cette loi prévoit également l'annulation des contrats de publicité pour les espaces situés sur des propriétés fédérales ou à l'aéroport, du 5 juillet au 26 septembre 2016. De plus, l'Acte olympique prohibe l'utilisation de symboles ou de slogans se rapprochant de ceux proposés par le CIO, à des fins artistiques ou commerciales. Selon les *Comitês Popular da Copa* (Comités populaires de la coupe du monde), une articulation nationale de groupes d'opposition aux méga-événements sportifs, l'ensemble de ces mesures législatives enfreint la liberté d'expression¹³. La loi n°. 12.350/2010 institue des tribunaux fédéraux spéciaux afin de faire respecter spécifiquement le droit sur les biens et services liés aux J.-O. La loi n°. 12.462/2011 crée un *Regime Diferenciado de Contratações* (RDC ou régime différencié de mise sous contrat) pour les travaux de construction de la Coupe des confédérations, de la Coupe du monde de 2014 et des JO de 2016.

Cette clause est d'ailleurs utilisée pour privatiser des biens immobiliers publics en les transférant au Comité olympique brésilien (COB)

¹²

http://www.copa2014.gov.br/sites/default/files/publicas/sobre-a-copa/biblioteca/pl_lei-geral-da-copa.pdf

¹³ <http://comitepopulario.wordpress.com/>

Qui plus est, d'autres actions publiques d'envergures sont à concevoir comme étant liées à l'édifice juridique échafaudé par l'État. Il est en effet difficile de dissocier complètement le travail des *Unidade de policia pacificadora* (UPP) du processus de préparation des jeux olympique et de la Coupe du monde. Officiellement, ces initiatives de sécurités publiques ont pour objectifs de réduire la mainmise des bandes criminalisées sur les favelas. Les UPP des Favelas de Vidigal, de Rocinha, du Morro da Providência et du Morro da Conceição ont été la cause d'une fuite des trafiquants vers d'autres lieux, mais également de l'accélération des mouvements spéculatifs pour ces terrains très proches du centre de Rio et à la vue exceptionnelle. L'exemple du Programme d'accélération de la croissance (PAC) est également pertinent. Mis en place par le gouvernement Lula et prévoyant des investissements de plus de 130 MR\$ entre 2012 et 2015 n'a pas de lien avoués avec la tenue des J.-O. et de la Coupe du monde mais, une seule observation permet de constater que les projets de ce programme touchent uniquement les villes hôtes ou les infrastructures permettant de les relier¹⁴.

Le Mouvement national pour la Réforme urbaine (MNRU) qui a émergé dans les années 1980, a été la source de demandes d'une plus grande justice sociale, notamment l'accès à la terre tant en milieu rural que urbain

...Et des réponses de la part des mouvements urbains

D'emblée, il n'y a pas eu de voix significative de la part des groupes communautaires et des organisations citoyennes contre la tenue de la Coupe du Monde de Soccer au Brésil. Dans un premier temps, les Jeux olympiques ont soulevé davantage l'enthousiasme que le cynisme. Assez rapidement cependant les voix discordantes se sont fait entendre, notamment à Rio de Janeiro où l'expérience des Jeux panaméricains de 2007 avait laissé un goût amer chez un noyau de militant. Afin de mieux comprendre les enjeux au centre des critiques, il importe de tenir compte

de l'évolution de la politique urbaine brésilienne dans son ensemble depuis la constitution de 1988. Si les gouvernements fédéraux et municipaux ont une stratégie qui cherche à ancrer davantage le pays et Rio parmi les forces économiques et politiques incontournables du XXI^e siècle, les mouvements urbains, pour leur part, ont vu leur rapport de force sensiblement renforcé depuis la fin de la dictature.

Le Mouvement national pour la Réforme urbaine (MNRU) qui a émergé dans les années 1980, a été la source de demandes d'une plus grande justice sociale, notamment l'accès à la terre tant en milieu rural que urbain. Après la dictature (1985), ce mouvement a participé à l'élaboration de la nouvelle constitution. Le chapitre portant sur la nouvelle politique urbaine brésilienne de la Constitution de 1988 s'appuie sur un mémoire du MNRU agrémenté d'une pétition de 150 000 noms. Celui-ci, souligne l'importance du droit à la ville et à la citoyenneté, la gestion démocratique de la ville, la fonction sociale de la ville et de la propriété, « comprise comme la priorisation de l'intérêt commun sur le droit individuel de propriété, ce qui implique l'utilisation socialement juste et écologiquement durable de l'espace urbain »¹⁵

Il ressort que le droit à la ville tel que conçu par Henri Lefebvre¹⁶ est un élément central et sera repris à son compte par le premier gouvernement Lula, particulièrement en ce qui concerne la gestion participative.

Dans le contexte brésilien, c'est l'architecture même de l'administration qui a été façonnée dans cette optique. L'idée d'une gestion participative a notamment pris une dimension plus importante à partir de 2003, avec la création au niveau fédéral d'une nouvelle

¹⁴ Oliveira Falcon de, M. L. 2012. « Plano Mais Brasil – PPA 2012-2015 », Fondation Getulio Vargas, [En ligne] http://www.cesp.fgv.br/sites/cesp.fgv.br/files/file/3%20painel_Maria%20Lucia%20_texto.pdf.

¹⁵ (de Grazia, G. 2002 “Déclaration de principes pour la préparation du plan directeur”. Régime, instrument de réforme urbaine. Rio de Janeiro, FASE: 51).

¹⁶ (1968. Le droit à la ville, Paris, Anthropos.)

structure institutionnelle, responsable de la Politique de Développement Urbain: Ministère des Villes; Conseil des Villes; Conférences des Villes (...) [le] Conseil National des Villes, [est] composé de représentants de la société civile et des pouvoirs publics, et au sein duquel sont discutées et proposées les orientations pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement Urbain (Pereira et Perrin, 2009, p. 24-25)

Dans un autre texte Pereira ajoute :

Cette nouvelle institutionnalisation a été accompagnée d'actions importantes dans le domaine de la planification des villes. La loi nommée Statut de la Ville (loi 10.254/2001) a obligé toutes les municipalités de plus de 20 mille habitants à élaborer leur plan local d'urbanisme; le Ministère des Villes a créé des programmes de financement et de formation de cadres pour que les villes puissent répondre à cette exigence (Pereira, 2012 : 47).

Pereira, tout comme Holston suggère que l'approche de la planification urbaine provenant du Statut de la ville indique un changement de cap

Outre l'approche se voulant plus inclusive, les articles 182 et 183 de la constitution brésilienne ont eu un impact majeur sur le rapport de force des mouvements urbains. « La politique de développement urbain [...] a pour objectif le complet développement des fonctions sociales de la ville et de garantir le bien-être de ses habitants » (Art.182, traduction des auteurs), peut-on lire. On ajoute que l'urbain a une « fonction sociale » qui sont atteinte par l'entremise du plan directeur (Art.182). On constate l'importance de cette fonction social dans l'article suivant : « Celui qui possède une aire urbaine [...] pour cinq ans, sans interruption et sans opposition, en l'utilisant pour son logement et celui de sa famille en deviendra propriétaire si il ne possède pas d'autre bien immeuble, urbain ou rural» (Art. 183, traduction des auteurs)¹⁹. L'article 183 définit également un droit à l'« usucapião urbano » lorsque des personnes qui n'ont pas d'autres propriétés peuvent faire la démonstration de leur occupation pacifique d'un lieu privé durant une période donnée, ils peuvent en obtenir les titres légaux. L'espace public ne peut être privatisé de la sorte, plus encore, les terres publiques ne peuvent être vendues pour fin d'usages privés. Ainsi, Holston croit que ces deux articles ont servi de socle à la mise en place de politiques urbaines qui puissent constituer un instrument de justice sociale.

Pereira, tout comme Holston¹⁷ suggère que l'approche de la planification urbaine provenant du Statut de la ville indique un changement de cap. La planification aurait évolué d'une approche technique, que se limite aux questions d'occupation du sol, « a une approche plus politique de planification négociée »¹⁸. Elle constituerait un instrument pour l'atteinte de la participation des citoyens à l'élaboration des schémas directeurs et, ultimement, de leur droit à la ville.

¹⁷ Holston, J. 2009. *Insurgent citizenship*. Princeton, Princeton University Press.

¹⁸ (Pereira, E. 2012. « La participation au cœur de la politique urbaine au Brésil ». *Diplomatie*, 8: 47).

¹⁹

http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constitui%C3%A7ao.htm

C'est dans ce contexte que l'on doit concevoir l'action des mouvements urbains en regard des préparatifs de la Coupe du Monde et des J.-O. Forts du développement considérable de leurs droits particulièrement en matière d'habitation, les groupes urbains les moins favorisés ont développé une capacité d'action qui est susceptible d'avoir un impact réel sur l'aménagement urbain et les politiques publiques. Ainsi, l'argumentaire des groupes d'opposants au projet *Porto Maravilha*, par exemple, s'appuie en partie sur l'article 183 de la constitution pour empêcher que le port, terrains publics fédéraux, ne soit transféré au secteur privé; on souhaiterait légaliser plutôt la situation des centaines de résidents informels. On pensera également à Fortaleza où, en juillet 2011, le *Comité Popular da Copa* obtenait l'appui des défenseurs publics qui suspendirent, temporairement, les déplacements de population. De même, en suspendant, aussi temporairement, le 18 janvier 2012, l'appel d'offres pour la réalisation du site olympique, le tribunal reconnaissait que les droits de la communauté étaient menacés par l'action de l'Hôtel de Ville. Les groupes communautaires ont également obtenu le changement du tracé de la route *Transcarioca* et l'augmentation des dédommagements pour expropriation.

Le cas le plus emblématique de la lutte des mouvements populaires est sans doute celui de Vilà Autodromo, une communauté de pêcheurs située dans la zone Ouest de Rio de Janeiro

L'action des mouvements urbains est coordonnée. Le 25 mars 2010 se rencontraient des militants du *Comitê Social do Pan* (Jeux panaméricains de 2007) et d'acteurs de la société civile des 12 villes-hôtes de la FIFA 2014 dans le cadre du Forum Social Urbain à Rio de Janeiro. Ces *Comités Popular da Copa* (à Rio il s'agit du *Comite Popular da Copa e das Olimpíadas*) tiennent régulièrement depuis des tables rondes sur le thème des impacts sociaux et environnementaux de la Coupe du Monde. Des représentants des 12 villes-hôtes se sont réunis à

Brasília les 26 et 27 août 2011²⁰ afin d'échanger de l'information et de coordonner des actions.

Le cas le plus emblématique de la lutte des mouvements populaires est sans doute celui de Vilà Autodromo, une communauté de pêcheurs située dans la zone Ouest de Rio de Janeiro. Malgré que le design gagnant du site olympique, réalisé par la firme AECOM (également concepteur du site de Londres 2012), gardait intact Vilà Autodromo. Les autorités municipales prétendent que des axes de transports doivent impérativement être construits et exigeront la destruction de la communauté. Devant cette situation, les habitants en partenariat avec l'UFRJ²¹ ont mis sur pied, les 11 et 18 décembre 2011, un projet populaire d'urbanisation qui vise l'intégration de Vilà Autodromo au projet d'urbanisation olympique.

Des groupes communautaires de Rio de Janeiro ont également participé à une *Comissão de Mediação e Prevenção de Conflitos* (commission de médiation et de prévention des conflits) avec le Secrétariat à l'Habitation de la ville afin de tenter de signer conjointement un accord de conduite de gré à gré avec des instances publiques, privés et communautaires qui encadreraient les pratiques d'aménagement urbain pendant l'organisation des JO et de la FIFA. Un certain consensus semblait se développer pour que les expropriations soient un dernier recours, qu'ils se fassent clé en main et qu'un seuil d'indemnisation minimum soit fixé. Aujourd'hui, ce qui était une forme d'engagement légalement contraignant a pris la forme de « recommandations » émanant du ministère fédéral.

Tout de même, il semble que les mouvements urbains ne soient pas entièrement sans défense bien que le rapport de force ne soit pas en leur faveur. La campagne «Vous pensez la Coupe est

²⁰ On faisait alors état de 150 000 déplacés au pays, 7000 famille à Rio.

²¹ Université fédérale de Rio de Janeiro

à nous?» qui a débuté le 30 juillet 2011 et qui vise particulièrement à dénoncer les déplacements forcés et les allégations de corruption dont faisait l'objet le président de la CBF Ricardo Texeira le démontre bien. Celui-ci quittait son poste le 12 mars 2012, dans un climat de scandale²². La succession de rapports sur les droits humains au Brésil et à Rio (en novembre 2011 et avril 2012) et celui sur le logement de Raquel Rolnik, rapporteuse spéciale de l'ONU, déposé en mai 2011, a un rayonnement toujours plus important et légitimise davantage les actions des mouvements urbains. À la veille des Jeux de Londres, les médias internationaux ont un nouvel intérêt pour les préparatifs de Rio. On peut s'attendre à ce qu'encore plus d'actions viennent ponctuer les rapports entre mouvements urbains et gouvernements.

Conclusion

Même s'il reste plus de deux années avant la Coupe du monde, et quatre avant les JO, force est de constater que ceux-ci ont déjà transformé les rapports entre les acteurs de la société civile et les autorités brésiliennes. Outre la question du logement et du droit à la ville, nous aurons pu encore aborder celles des travailleurs de la construction ou de l'environnement. Quant aux relations de Brasília avec la FIFA et le CIO, elles ont été pour le moins changeantes. De la bonne entente des premiers temps, il semble que le gouvernement central adopte une ligne plus dur, à tout le moins sur le plan discursif. En octobre 2011, la FIFA demandait la suspension du Code des consommateurs et des personnes âgées afin de pouvoir décider du prix des billets et de l'application des tarifs étudiants et pour personnes âgées. La présidente Dilma Rousseff s'est opposée farouchement à cette politique, et a même modifié la *Lei geral da copa* afin de rendre les billets pour les matchs de la sélection brésilienne plus accessible. Certains y liront une façon d'attirer l'attention de la rue sur des

Même s'il reste plus de deux années avant la Coupe du monde, et quatre avant les JO, force est de constater que ceux-ci ont déjà transformé les rapports entre les acteurs de la société civile et les autorités brésiliennes

impacts moins fondamentaux de ces méga-événements, mais ce n'est pas le seul exemple où le Brésil a montré les dents à l'organisation sportive : Le 3 mars 2012, le ministre brésilien des sport Aldo Rebelo déclarait que son pays ne reconnaîtrait plus le secrétaire général de la FIFA, M. Jérôme Valcke, comme un interlocuteur après que celui-ci eu critiqué sévèrement l'organisation de la Coupe du Monde par le Brésil.

Il faudra, pour la suite des choses, jeter un regard attentif sur le poids que pourraient exercer les médias internationaux dans l'établissement de nouveau rapport de force au Brésil. D'une part, l'État, les promoteurs et les mouvements sociaux concourent afin de profiter au maximum de l'espace médiatique international. D'autre part, le rôle de ce dernier peut avoir une influence certaine sur les enjeux locaux. Le cas du journaliste de la BBC Andrew Jennings qui, en publiant un livre sur la corruption au sein de la FIFA, a contribué à la démission de Texeira est ici révélateur. Les scandales de corruptions ne sont pas rares au Brésil, et cela constitue sans doute un autre point d'intérêt pour l'avenir. Ils ont déjà emporté l'ancien ministre des Sports Orlando Silva. D'autres têtes tomberont sûrement, certaines auront peut-être des liens de proximité avec les préparatifs des J.-O. et de la Coupe du monde...

Remerciements

Les auteurs remercient l'*Instituto de pesquisa e planejamento urbano e regional* (IPPUR) de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro, particulièrement les professeurs Carlos A. Vainer et Orlando Santos Junior ainsi que les militants du *Comitê Popular da Copa e Olimpíadas do RJ*.

²² Voir le travail du reporter britannique Andrew Jennings : <http://www.bbc.co.uk/sport/0/football/15480890> et <http://www.transparencysport.org/>

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteur-e et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Observatoire des Amériques ou des membres du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM).



Observatoire des Amériques
www.ameriques.uqam.ca
Courriel : oda@uqam.ca
Tél.: (514) 987-3000
p. 0382



Centre d'Études sur l'Intégration et la Mondialisation
Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
Case postale 8888, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8